



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte
des formations

22 JANVIER - 12 MARS INCLUS
Inscription et
formulation des vœux

13 MARS - 2 AVRIL INCLUS
Confirmation
des vœux

19 MAI - 17 JUILLET
Phase
d'admission



**Rechercher une
Formation**



**Nouveauté 2020 : Comment
accéder aux études de santé ?**



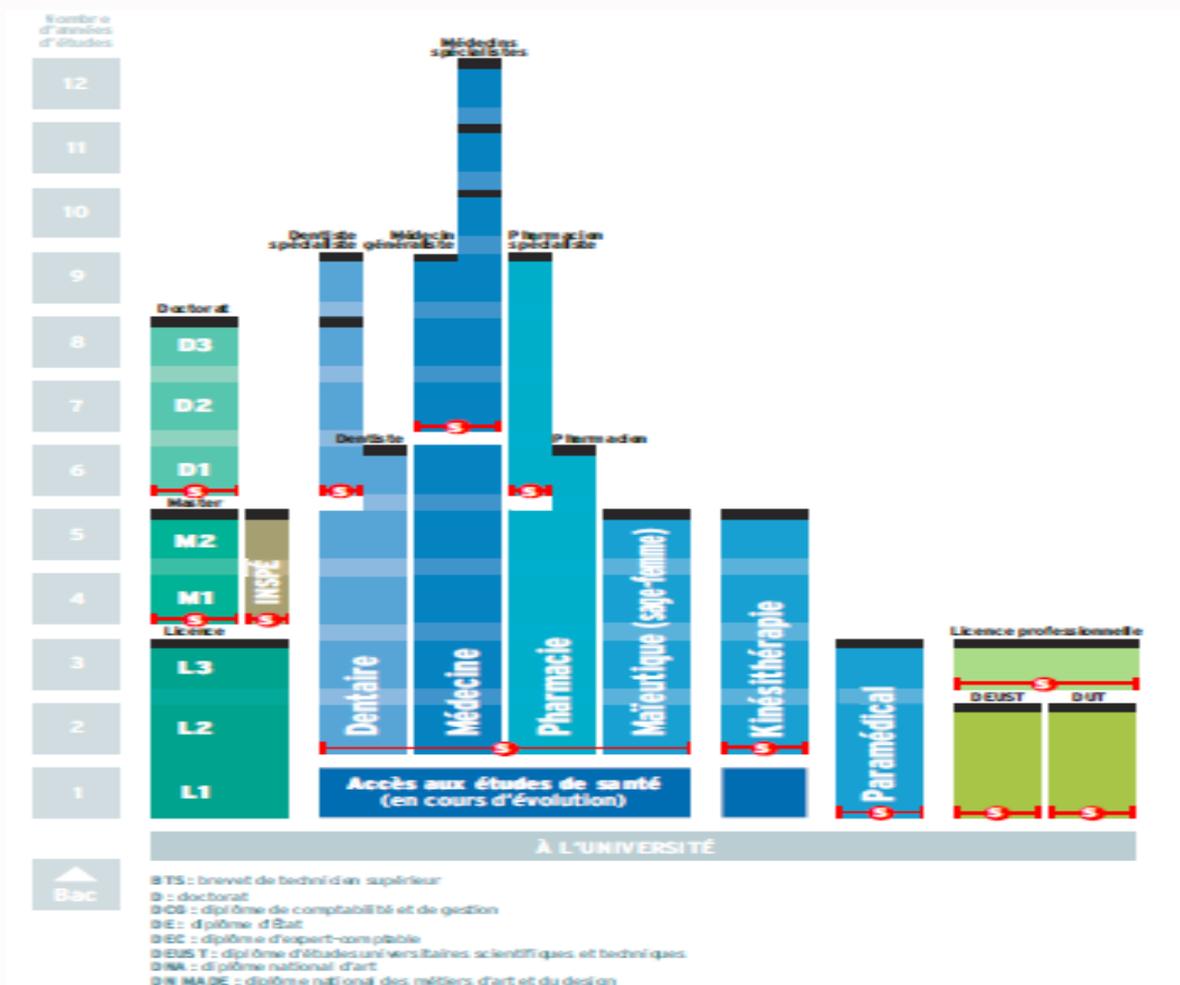
**Les formations
en apprentissage**



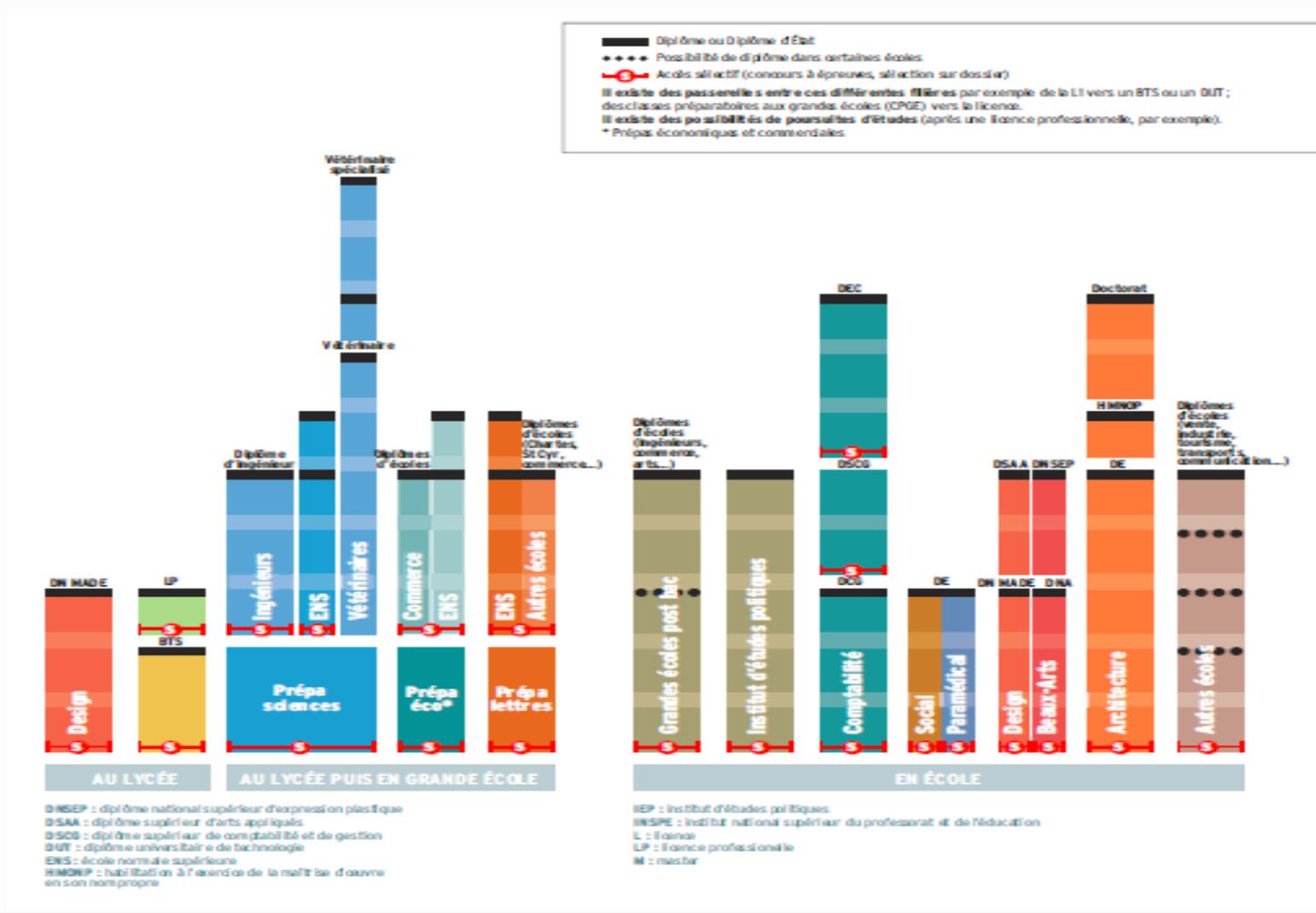
**Avec qui échanger
sur mon projet ?**



Les voies de formation après le bac (1/2)



Les voies de formation après le bac (2/2)



Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 12 mars 2020
Je formule mes vœux
Jusqu'au 2 avril
Je finalise mon dossier

2

19 Mai > 17 Juillet 2020
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2020

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Judi 12 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

20 décembre 2019 – 22 janvier 2020

Novembre-janvier : Je m'informe et je découvre les formations

Fin novembre-janvier

- > Un site pour vous accompagner : www.terminales2019-2020.fr
- > **La semaine de l'orientation** au lycée Vieljeux du 25 au 29 novembre 2019
- > Salon passerelle : 10 et 11 janvier 2020

20 décembre

- > **Ouverture du site d'information** sur Parcoursup.fr
- > Je m'informe sur le déroulement de la procédure
- > Je consulte l'offre de formation



TERMINALES 2019-2020.FR

Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, études de santé...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

The screenshot displays the website interface for 'TERMINALES 2019/2020'. At the top, it features logos for the French Republic, the Ministry of National Education and Youth, and the Ministry of Higher Education, Research, and Innovation. The main header includes the text 'TERMINALES 2019/2020' and '5 ÉTAPES POUR MON PARCOURS VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR', along with the 'onisep MON ORIENTATION EN LIGNE' logo.

The interface is organized into five columns, each representing a step in the orientation process:

- ÉTAPE 1:** 'J'explore les possibles'. It includes a navigation menu with items: '10 conseils pour s'orienter', 'Que faire après mon bac?', 'Rechercher un métier', 'Info filières', and 'Découvrir le monde professionnel'.
- ÉTAPE 2:** 'Je découvre les formations et les parcours'. It features a building icon and an upward arrow.
- ÉTAPE 3:** 'J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix'. It features a lightbulb icon and an upward arrow.
- ÉTAPE 4:** 'Je souhaite en parler'. It features a headset icon and an upward arrow.
- ÉTAPE 5:** 'Je prépare mon entrée dans la vie étudiante'. It features a graduation cap icon and an upward arrow.

Le site d'information Parcoursup.fr

Depuis le 20
décembre

- > **pour s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**, de l'inscription à l'admission dans la formation choisie
- > **pour consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche
 - **L'essentiel des formations sont désormais disponibles sur Parcoursup (BTS, DUT, Licences, écoles, IFSI, EFTS, IEP ...) et y compris des formations en apprentissage**
 - **Parmi les nouvelles formations cette année :**
 - Les IEP : intégration sur 2 ans des 10 instituts d'études politiques
 - Des écoles formant aux métiers de la culture
 - Des écoles de commerce et de management
 - L'université Paris Dauphine
 - Les instituts de formations aux professions paramédicales (ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien...)

RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

Recherche des formations

Veillez entrer votre recherche par mots clés

Plus de 10 000 formations correspondent à votre recherche

Effacer les filtres

Types d'établissement

10212/ 10687

Etablissements Publics

Etablissements Privés 3212/ 3278

Apprentissage

Formations en apprentissage 3109/ 3160

Formations hors apprentissage 10638/ 11144

Types de formation

BTS - BTSA - 7393/ 7703

BTSM

C.M.I - Cursus Master 95

I.U.T. La Rochelle

DUT - Techniques de commercialisation

Taux d'accès

28%

[Voir la fiche](#)

[Formations similaires](#)

Général	Techno	Pro
50%	49%	1%

Université Paul Valéry - Montpellier 3

Licence - Lettres -

Taux d'accès

100%

[Voir la fiche](#)

[Formations similaires](#)

Général	Techno	Pro
75%	9%	13%

Lycée Joseph Fourier

BTS - Services - Comptabilité et gestion

Taux d'accès

42%

[Voir la fiche](#)

[Formations similaires](#)

Général	Techno	Pro
35%	24%	41%

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Double licence - Histoire / Histoire de l'art et archéologie

Taux d'accès

45%



LES FICHES DE PRÉSENTATION DES FORMATIONS

Informations fournies pour chaque formation dès le 20 décembre 2019 :

- >Contenu et organisation des enseignements
- >Connaissances et compétences attendues
- >Critères généraux d'examen des vœux
- >Nombre de places et nombre de vœux formulés en 2019
- >Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion
- >Contacts (réfèrent handicap, responsable pédagogique, d'étudiants ambassadeurs)

D'autres informations fournies pour chaque formation dès le 22 janvier 2020 :

- >Affichage du nombre de places proposées en 2020
- >Actualisation des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle
- >Affichage de la référence au secteur géographique (pour les licences)

FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (1/2)

Nouveauté
2020

L'objectif : la PACES disparaît et de nouveaux parcours d'accès aux études de santé sont mis en place

Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

> Une licence avec option « accès santé » (L.AS)

Exemple : licence de Droit, SVT, Gestion économie avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

> Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline

Exemple : PASS option Droit, PASS option biologie etc.

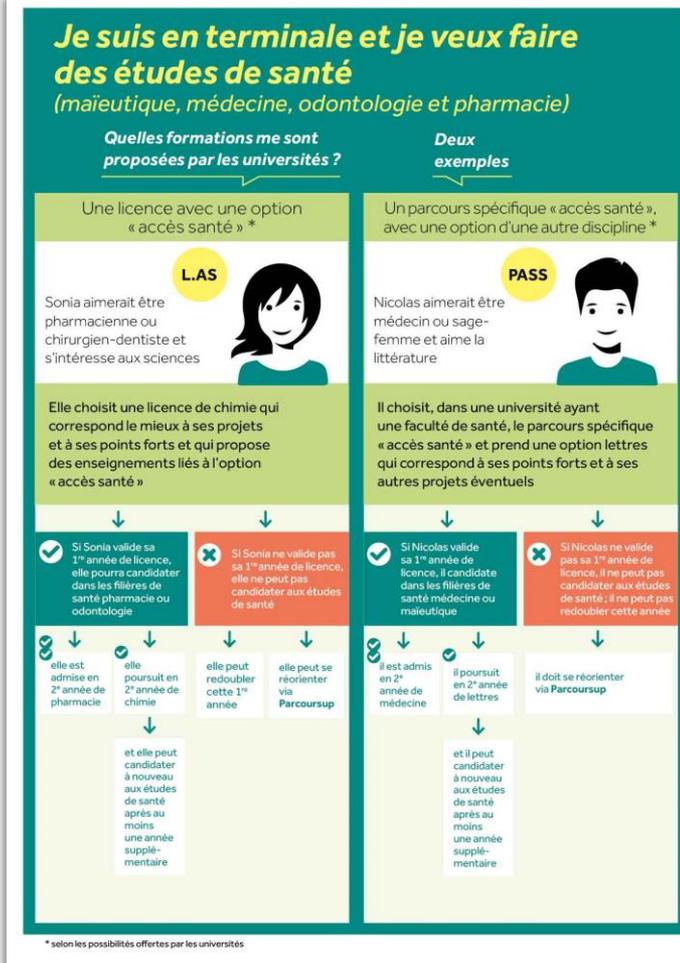
FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (2/2)

Nouveauté
2020

- > PASS ou L.AS : comment ça marche ?
- > Comment choisir sur Parcoursup le parcours qui vous convient le mieux ?

Consultez sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Des exemples
- Une page d'information
- Une FAQ complète



ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > 12 mars > 2 avril 2020

22 janvier au 2 avril 2020

Je formule mes vœux et finalise mon dossier

Tout au long du 2^{ème} trimestre

- > Je poursuis ma réflexion avec mes **professeurs principaux**
- > Je participe au salon passerelle et aux **journées portes ouvertes** des établissements du supérieur

Du 22 janvier au 12 mars

- > Je m'inscris sur Parcoursup et je crée mon dossier
- > Je formule mes vœux : **jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux) sans avoir besoin de les classer
- > **Jeudi 12 mars : dernier jour pour formuler mes vœux**

Mars :

- > **Deuxième conseil de classe** : chaque vœu fait l'objet d'une **Fiche Avenir** qui comprend les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

2 avril :

- > **Dernier jour pour finaliser mon dossier et confirmer mes vœux**

Avril/mai :

- > Les établissements examinent les vœux formulés par les candidats



S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- > Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat

Conseil : renseigner les *numéros de portable du candidat et des parents pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Cette rubrique **facultative** peut permettre au candidat de renseigner **des informations autres que scolaires** qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

> **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux. Ils peuvent être accompagnés par les professeurs principaux, Psy-EN...

> **Des vœux non classés**

> Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS, IEP...) et **non sélectives** (licences)

> **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant**

> **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**

Conseil : Penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives
Eviter de ne formuler qu'un seul vœu

FORMULER DES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier
au 12 mars
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples :

- > A partir d'un vœu, l'élève pourra formuler en plus des sous-vœux, correspondant chacun à un établissement donné
- > Les types de formations concernées :
 - BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS**
 - IFSI et quelques licences** regroupés à l'échelle régionale ou académique
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité > ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (1/3)

BTS, DUT, classes prépa, DN MADE, DCG :

- > pour demander une spécialité de BTS, DUT, classe prépa ou DN MADE : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux dans cette spécialité
- > **Remarque** : la demande d'une classe prépa dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu

Exemple : vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux

A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (2/3)

Les IFSI (instituts de formation en soin infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles)

- > Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements
- > Chaque établissement correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.
- > A savoir : vous pouvez formuler 5 vœux multiples maximum

Exemples :

- vous demandez **une formation au sein du regroupement d'IFSI** porté par l'Université Bretagne Sud qui comprend 3 instituts). Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les instituts que vous souhaitez parmi les 3 proposés.

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (3/3)

Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

> Pour demander ces écoles vous formulez un vœu multiple pour un concours. Chaque école correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Le réseau des 7 Sciences Po/IEP qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)

> Pour demander ces IEP, vous formulez un vœu multiple pour le concours commun (constitué d'épreuves écrites). Chaque IEP correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Les EFTS (établissements de formation en travail social) sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale

> Pour demander un EFTS, vous formulez un vœu multiple par DE. Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES : A QUOI ÇA SERT ?

Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les candidats dans leur réflexion :

- > Ces questionnaires concernent uniquement les candidats qui souhaitent postuler en **licence de Droit ou dans l'une des 14 licences scientifiques proposées sur Parcoursup**
- > Ils aident les candidats à avoir un premier aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat. **Ils ne sont en aucun cas transmis aux universités.**
- > **Chaque candidat concerné doit obligatoirement répondre au questionnaire correspondant à la formation de son choix :**
 - > **Accessible depuis la fiche de formation sur Parcoursup** au moment où le lycéen formule son vœu
 - > **Une attestation à télécharger et à joindre à son dossier avant le 2 avril 2020 inclus**

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

La rubrique « Ma préférence » devra obligatoirement être remplie pour finaliser le dossier candidat :

- Le candidat devra exprimer en quelques phrases sa préférence entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier .

Ces informations seront nécessaires pour les candidats sans solution accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.

- Le candidat doit indiquer s'il envisage des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au
2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 2 avril (inclus)

- > **Si un vœu n'est pas confirmé après le 2 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 12 mars 2020

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque vœu saisi par l'élève, via la **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque formation choisie par l'élève :
 - le professeur principal donne un avis sur ses compétences transversales
 - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par le lycéen dans son dossier à **partir du 19 mai 2020**

Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

EXPÉRIMENTATION : « ACCÈS DES BACS PROS EN STS »

Une expérimentation au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS, filière d'enseignement supérieur dans lesquelles ils réussissent davantage

Pour les élèves concernés par l'expérimentation qui demandent une STS, le conseil de classe se prononce sur chaque spécialité de BTS demandée

Lorsque le conseil de classe donne un avis favorable sur l'orientation du candidat, le chef d'établissement indique dans la fiche Avenir que la capacité de l'élève à réussir est « très satisfaisante »

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 7 avril au
11 mai 2020

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur

- > la **fiche Avenir** transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le **projet** de formation motivé par l'élève
- > les **notes** de 1ère et terminale
- > les **autres éléments** éventuellement demandés par certaines formations

La mobilité géographique

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles...) :

> **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique**

Pour les formations non-sélectives (licences) :

> **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors

> **Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique quand les formations sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats : **un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique** sera fixé par le recteur. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique.

Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

> Quand les candidats ne résident pas dans le secteur géographique d'une licence, il est précisé qu'un nombre maximum de candidats hors secteur géographique pourra être fixé si la formation est très demandée,

> Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur, de formuler un autre vœu pour la même licence dans son académie

ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

19 mai – 17 juillet 2020



3

19 Mai → 17 Juillet 2020

Je reçois les réponses des formations & je décide

19 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

DU 29 JUIN AU 1^{er} JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale : dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 25 JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.



PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu** : le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix**, des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu :
 - > Leur rang dans la liste d'attente et le nombre de candidats en attente
 - > leur rang dans la liste d'appel, celui du dernier candidat admis cette année et celui du dernier candidat admis en 2019 (si l'information est disponible)

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

Non



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PASS) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/4)

> Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- par mail dans sa messagerie personnelle
- par notification sur l'application Parcoursup préalablement installée sur son portable
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

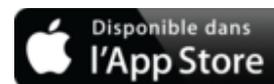
Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> L'application Parcoursup:

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- Elle est téléchargeable sur



et



COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/4)

> Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 19 et le 23 mai (inclus): vous avez 5 jours** pour répondre (J+4)

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 19 mai 2020 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 23 mai 2020 inclus

- **Le 24 mai 2020 : vous avez 4 jours** pour répondre (J+3)
- **À partir du 25 mai : vous avez 3 jours** pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (3/4)

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
 - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
 - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
 - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (4/4)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 19 mai 2020, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin 2020.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

>Quand ?

A partir du 19 mai 2020

>Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

>Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

> Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1^{er} juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Entre le 15 janvier et le 15 mai :

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr



parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Permanences des Psychologues de l'Education Nationale (Psy-EN) spécialité Conseil en Orientation

Pascale **GUILBAUD** : lundi après-midi
mercredi matin et jeudi matin

Ingrid **VINCENT** : jeudi toute la journée

En dehors des permanences au lycée,
contactez le CIO : 05 16 52 69 28

